

PREAMBULE

La SARL PARCOLOG GESTION sollicite l'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'activité logistique au sein de l'extension du Parc d'activités de l'Alouette, sur la commune de Bully-les-Mines (62160).

La ZAC de l'Alouette est une zone permettant ce type d'activité et présentant une situation géographique favorable.

Le bâtiment projeté, présentera une Surface Plancher totale de 100 474 m² dont 95 470 m² d'entrepôt divisés en 10 cellules de stockage.

En application du Code de l'Environnement, l'établissement sera soumis à autorisation au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1, 2663-2 de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Il sera également soumis à déclaration au titre des rubriques 2910 et 2925.

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale comprend les documents suivants :

- Un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers
- Une présentation du demandeur ;
- Une évaluation environnementale ;
- Une étude de dangers ;
- Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité ;
- Une carte au 1/25000^{ème} sur laquelle est indiqué l'emplacement du site;
- Un plan des abords de l'installation à l'échelle 1/2500^{ème} couvrant le dixième du rayon d'affichage ;
- Un plan d'ensemble des installations à l'échelle 1/1000^{ème} dans un rayon de 35 m autour du site indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants. Pour ce plan, la société PARCOLOGS GESTION sollicite une dérogation à l'article D181-15-2.I 9° du Code de l'Environnement. Pour faciliter sa lecture, le plan d'ensemble du bâtiment est présenté à l'échelle 1/1000^{ème} et non à l'échelle 1/200^{ème}.